# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI. 7 SEPTEMBRE 1893.


## PETITES ANNONCES

**PENSION privée**, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés. 15 août—1m

**LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, bronzes, objets en bronze et objets d'art, cristaux, objets de vertu, etc., etc., etc., trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 132 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1m**

### DEMANDES.

**BLANCHISSEUSE.**

**ON demande** immédiatement une bonne BLANCHISSEUSE au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 7 sept—

**ON demande**—Une domestique pour le service d'une petite famille. Rue Bourbon Galvez, 266. 5sept—3f

### A VENDRE.

**A VENDRE**—Son de riz frais, au prix le plus réduit du marché.
LANAUX RICE MILL,
29 août—1 sem. 15, rue Conti.

### A LOUER

**A LOUER** — Trois appartements magasins neufs, à quatre étages, avec façade rimentée, rue Royale, près Conti. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre ; loyer modéré ; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à M. Bernard Domergue & Domergue, Bte sur Domergue, 33 rue Carondelet. 13 août—1m

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession d'Adolphe Ehret.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,025.—Division E. —Attendu que Henry L. Fraenz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession défen adolphe Ehret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 sept—6 10 15

**Succession de Mme Charlotte H. Kennedy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,368—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles auront pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Bellew Kennedy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier

5 sept—5 9 14

**Succession de James T. Belknap.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,014—Division C.—Attendu que Mme Bettie Powell Belknap, femme de Marshall J. Smith, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James T. Belknap, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

FRANK ZENGEL, Avocat.
29 août—29— sept 2 7

**Succession de Mme Elizabeth Lane,** femme de Francis Leibrock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,951—Division C.—Attendu que Mme Mary Ann Lane, femme de Thomas M. Heatherton, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu, Mme Elizabeth Lane, femme de Francis Leibrock, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

31août—31—5 9 sept

**Succession d'Horace Whaley.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,823—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui seront pour lesquelles le compte provisoire présenté par Horace Whaley, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

30 août—30—sept 2 8

## AVIS AUX CREANCIERS

**E. J. Schreiner vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,457—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles auront pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

7sept—7 12 16

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 40 009.—Division D.—R. W. Hall & Co., R. W. Hall et Lewis Imholte, Jr., vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imholte, Jr., les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 9me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres mat ères qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Benjamin W. Kennedy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 sept—3f au 9 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,705—Division D.—Jules G. Feraudy, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résidant du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emoline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de vendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. DRÉRÉTE,
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f au 30 f

**M. Schwartz et als vs. Holloway & Gardes Co. Limited.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,211.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Henry Gardes et W. B. Thompson, comme ressortes liquidateurs et recevears de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau de distribution.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

26 août—26 30—sept 3

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 39,794 — Division E — Alice Sarrazin et ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que de biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Geo. C. Préot Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 août—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,905—Division D—Jules G. Feraudy, femme de James N. Murdock et als, créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Prondaue soit convoquée et tenue pardevant Fred Dadel, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Réunion Magonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'opinion du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Jamin W. Kennedy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 sept—3f au 9 oct

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,905.—Division D.—Jules G. Feraudy, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résidant du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emoline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de vendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. DRÉRÉTE,
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f au 30 f

**M. Schwartz et als vs. Holloway & Gardes Co. Limited.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,211.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Henry Gardes et W. B. Thompson, comme ressortes liquidateurs et recevears de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau de distribution.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.

26 août—26 30—sept 3

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 39,794 — Division E — Alice Sarrazin et ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que ses biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Geo. C. Préot Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 août—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,905—Division D—Jules G. Feraudy, femme de James N. Murdock et als, créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Prondaue soit convoquée et tenue pardevant Fred Dadel, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Réunion Magonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'opinion du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Benjamin W. Kennedy, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.


Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 SEPTEMBRE—CLASSE No 311

Tirage de 4 heures P. M.

| 1re | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me | 15me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 28 | 73 | 67 | 31 | 23 | 2 | 32 | 5 | 16 | 43 | 11 | 19 | 7 | 66 | 58 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 septembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PHELPS.
Commissaires.

Les plans donnés tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après la 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortez, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu annuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de mauvéreux simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lies en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

J. A. Early
W. L. Gabelle
P. G. T. Beauregard
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gen. Beauregard, toutefois, lorsqu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
JNO. McCONNER, Pr., State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 SEPT. 1893.

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, est | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000,.... | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000,..... | 10,000 |
| 1 Lot de | 5,000,..... | 5,000 |
| 3 Lots de | 2,500,..... | 5,000 |
| 5 Lots de | 1,000,..... | 5,000 |
| 25 Lots de | 300,..... | 7,500 |
| 100 Lots de | 200,..... | 20,000 |
| 300 Lots de | 100 .... | 30,000 |
| 500 Lots de | 40,..... | 18,000 |
| 500 Lots de | 40,..... | 20,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $100, est..... | $10,000 |
| 100 Lots de | $60, .. ..... | 6,000 |
| 100 Lots de | $40, .. ..... | 4,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $20, est... | $19,980 |
| 999 Lots de | $20, .. .. | 19,980 |
| 3,434 Lots se montant à.... | | $265,460 |

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $25.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et sur la LISTE DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aux frais de ces mêmes.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit contresigné avec les signatures des GENERAUX G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant tous la garde de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs repoivent d'énormes prix, que les acheteurs doivent y faire attention, et ce pour éviter les fraudes. Nous avons des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE à vendre à des prix raisonnables.

Adresses et ordres à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.


## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

**ANNONCES JUDICIAIRES**

**Grande vente par le Shérif civil d'un vaste assortiment de meubles de valeur et presque neufs, tels qu'on en trouve dans un Club Social de premier ordre.**

**Le contenu de toutes les installations, etc., des lieux occupés par le**

**CRESCENT CITY ATHLETIC CLUB,**

**No 18 rue Nord Rampart.**

**Consistant de nombreuses tables, grandes et petites, longues, berceuses de fantaisie, chaises à bras, chaises de malle-à-manger, un grand nombre, porte-chapeaux, cadres à embeuilles, miroirs, berceuses, porte-manteaux, devant de cheminée, rideaux de dentelle, portraits, gravures, lustres, lampes, pupitres, caplier et tables, pendules, matles, stances ;**

—AUSSI—

**Magnifiques comptoirs et étagères de buvette, sinclère à bière et accessoires, etc. ;**

**Verres assortis, Faience et Porcelaine.**

—ENCORE—

**Nombre d'autres articles d'utilité et d'ornement.**

—DANS L'AFFAIRE DE—

J. B. Joseph vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,776—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 18 rue Nord Remparte.

Tout le mobilier du Défendeur, contenue sur ladite lieux, se composant des articles ci-dessus énumérés et d'autres, le tout conformément à l'inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 9 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée de valeur du troisième district.**

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,835.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

**Un certain terrain** et une certaine **portion de terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont, y appartenant ou en dépendant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré d'llet No 187 borné par les rues Octavie, Laurel, Constance et l'avenue Peters, désignés comme les terrains Nos 35 et 36 et mesurant, chacun, trente pieds de façade rue Octavie, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et t ois pouces.

2° **Un lot de terre** avec les améliorations dans le même district et llet, désigné comme lot No 1 de la subdivision d'un terrain plus grand à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

3° **Deux lots de terre** et améliorations dans le même district et llet, désignés comme Nos 305 borné par les rues Perrier, Colisée, Joseph et Octavia, désignés par les Nos 12 et 13 mesurant soixante pieds de façade à la rue Perrier sur cent huit pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 sept—11 15 23—sept 1 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"**

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,373.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

**Un certain terrain** avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'llet No 187 borné par les rues Octavie, Laurel, Constance et l'avenue Peters, désignés comme les terrains Nos 35 et 36 et mesurant, chacun, trente pieds de façade rue Octavie, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et t ois pouces.

2° **Un lot de terre** avec les améliorations dans le même district et llet, désigné comme lot No 1 de la subdivision d'un terrain plus grand à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

3° **Deux lots de terre** et améliorations dans le même district et llet, désignés comme Nos 305 borné par les rues Perrier, Colisée, Joseph et Octavia, désignés par les Nos 12 et 13 mesurant soixante pieds de façade à la rue Perrier sur cent huit pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 sept—11 15 23—sept 1 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"**

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,373.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

**Une certaine portion de terre irrégulière**, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre le Tivoli Circle, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-dix pieds six pouces de front, sur trois lignes de face au Tivoli Circle ; cent trois pouces quatre lignes sur les limites inférieures ; cent dix pieds quatre lignes latérales les plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt-t ois pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

## CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

| | |
|---|---|
| Armand, Marie (Mme) | Guillemin, fille de Jean-Arcueil, Marie Rose Baptiste) (Mlle) |
| Barthe, Louis Joseph | Kohn, Alexandre |
| Bousignes, Auguste | Labourdette, Joseph |
| Bontemps, Jules | Labrunaye, Marcellin |
| Conssié, Augustin | Lahorque, Jacques |
| Carraz, François | Lemeure, Alcide |
| Charvin (Mme) née | Brylinski, Michel |
| Dafis, Michel | Toccanier, Philippe |
| Dregoul, Antoine | Wolffers, Alfred Daniel |
| Guichas, Léon | White, (de la maison White & de Neve |

LETTRES.

Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Gérant du Consulat de France,
Signé: G. MEYRIER.

## THE NEW ORLEANS BEE

*(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).*

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population.

A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, $1.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Belle Résidence en Bois à Deux Etages,**

Et un Cottage Double en Bois,

**283, 283 1/2 et 285 rue Dumaine.**

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Jacob Imhof.

No 39,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, un certain terrain et les bâtisses et améliorations y étant, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Claiborne et Derbigny, ayant une large galerie en fer, environ 9 chambres au premier et second étages et une grande entrée sur le côté pour la voiture ; cour pavée, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le cottage numéroté double en bois, 283 et 283 1/2 rue Dumaine, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, avant 5 chambres. Le cottage numéroté double en bois, 283 et 283 1/2 rue Dumaine, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, avant 5 chambres. Propriété décrite et dessinée, avant 5 chambres, allée de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont dans un bon voisinage, à proximité des écoles urbaines, des marchés et sont bien louées.

**Conditions.**—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 an, 2 ans, 3 ans et 4 ans et exigibles en 1894 au décès d'un de ces délais de cation ; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant F. Adolph. Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Dans l'affaire du mineur Effie Davidson Devan.**

No 39,757—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, signé le 23 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains dans le Septième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Villandon, Commerciale et Mi-laudon, désignés par les Nos 21 et 22, et mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Millaudon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera les taxes de 1893. 50 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26août—26 sept 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Cottages Doubles Productifs

**Et excellemment situés,**

Dans le Troisième District.

Bague en diamant, montre en or, Argenterie et meubles de Ménage.

Succession de Joseph Magioli.

No 39,587.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 31 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage double en bois, bien situé et à un étage avec mansarde, Nos 374 et 374 1/2 rue Royale, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Royale, Chartres, Ste Anne et Conti, désigné par les Nos 3 et 4 et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage double en bois, bien situé et à un étage avec mansarde, Nos 376 et 376 1/2 rue Royale, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Royale, Chartres, Ste Anne et Conti, désigné par les Nos 5 et 6 et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ces cottages sont en bon voisinage, en face du Parc Washington ; il y a deux écoles publiques dans le quartier, ainsi que des églises, des écoles, des marchés.

2- Les cottages doubles solidement construits, à un étage avec mansardes, Nos 25 et 27, rue Montégut, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Montégut, Conti, Claiborne et Derbigny, ayant 6 chambres, citerne, allée, etc., de chaque côté. Le terrain mesure 42 pieds 6 pouces de façade rue Montégut sur 99 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Il est près de la rivière ; des chemins de fer passent près et n'ont jamais sans de bons locataires.

Ces propriétés sont bien louées.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux. Pour les effets immobiliers, un tiers ou plus comptant ; le reste à 1, 2 ans, crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de chaque échéance, et l'affectant spécialement ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets ; et les taxes dues, et exigibles en 1893 au décès d'un de ces délais de cation ; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 août—12 19 26—2 9 13 sept

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRSICH

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage Double en Bois Désirable,**

**Nos 196 et 196 1/2 rue Miro,**

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Denise Doucet.

No 39,584—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friederichs, encanteur—Bureau, 127 rue Commune.—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, signé le 23 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à sav